

ROIFFE

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

NOTICE SANITAIRE

DOSSIER D'APPROBATION
Conseil Municipal du 26 Juin 2014

*Vu pour être annexé à la délibération du 26 Juin 2014,
Le Maire, Baillergeau Didier*



Source : commune et SIVEER, juin 2013

Alimentation et desserte en eau potable

Le réseau d'eau de la Commune de Roiffé a une longueur de 34,5 kms.

La Commune est alimentée à partir :

- des captages de La Fontaine de Son sur la Commune de Saint Léger de Montbrillais :
 - o un forage de capacité 60 m³/h (soit 600 m³/jour) exploitant la nappe captive du Cénomanien (les eaux issues de ce forage subissent un traitement de déferrisation par voie biologique),
 - o une source de capacité 30 m³/h (soit 1200 m³/jour) exploitant la nappe libre du Turonien ;
- qui remplissent le château d'eau de Saint Léger de Montbrillais, assurant ensuite la distribution en gravitaire.
- En renfort, la ressource peut aussi être apportée par le captage de Comprigny sur la Commune de Beuxes, de capacité 170 m³/h dont 70 m³/h en reprise en direction du secteur des Trois Moutiers auquel la Commune de Roiffé est rattachée, et exploitant la nappe captive du jurassique moyen (les eaux issues de ce forage subissent un traitement de déferrisation par voie biologique).

Il existe 2 unités de stockage sur le territoire de la Commune :

- le château d'eau de Saint Hilaire, de capacité 200 m³ et qui alimente le site de Saint Hilaire,
- la bâche au sol des Caves, de capacité 500 m³ dont la station de reprise alimente le château d'eau de Saint Hilaire et certains hameaux de la Commune.

La compétence "Eau" (production, protection des points de captages, traitement, transport, stockage et distribution) est assurée par le SIVEER dans le cadre d'un transfert de l'intégralité de la compétence eau potable (c'est à dire aussi bien la partie exploitation que l'investissement).

Défense incendie

Il y a 35 poteaux incendie répartis sur le territoire de la Commune.

Captage de la Madeleine (Fontevraud, Maine et Loire)

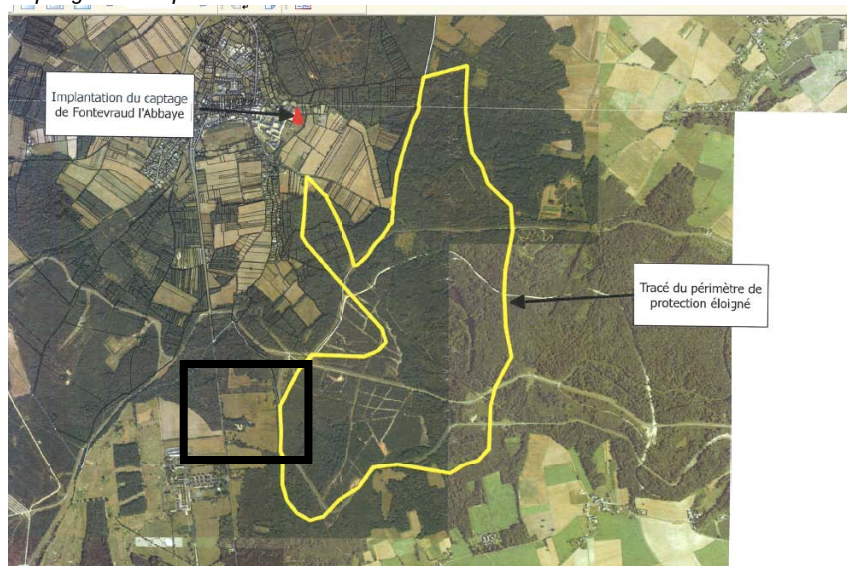
Source : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, avril 2013

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement alimente en eau potable une partie de sa population à partir du captage de la Madeleine situé dans l'enceinte de l'abbaye royale de Fontevraud.

Ce captage a fait l'objet d'une procédure réglementaire définissant les périmètres de protection de la ressource. Leurs limites et les contraintes qui s'y appliquent ont été actées par un arrêté préfectoral en octobre 2009.

Le plus vaste des 3 périmètres définis, à savoir le périmètre de protection éloigné, s'étend sur la commune de ROIFFE. De ce fait, il est nécessaire que cet arrêté soit annexé à au PLU et que les préconisations soient scrupuleusement respectées (règlement du PLU).

Captage d'eau potable -carte



Caractéristiques de la ressource :

La source est alimentée par la nappe du tuffo-turonien moyen. Un aqueduc souterrain principal et 2 aqueducs secondaires drainent la nappe qui se déverse dans une citerne où est installée la station de pompage.

L'horizon géologique du tuffo-turonien moyen surmonte le turonien inférieur moins perméable et qui, de ce fait, fait écran au drainage des eaux.

La perméabilité du tuffo-turonien est faible en dehors des zones de fractures.

La piézométrie de la nappe a permis de délimiter le bassin d'alimentation du captage lequel s'écoule du Sud-Est au Nord-Ouest, en longeant le Nord de l'abbaye de Fontevraud. Ce bassin d'alimentation marqué par un talweg occupe une surface de 288 ha.

La nappe captée est libre : le drainage des eaux de pluie qui s'infiltrant est rapide.

La vulnérabilité de la nappe aux pollutions de surface est forte.

Déclaration d'utilité publique :

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement :

- Le pompage de l'eau de la Source St Robert à Fontevraud-l'Abbaye au débit de 50m³/h pour la consommation humaine sis sur la commune de Fontevraud-l'Abbaye.

- La création de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.

- La cessibilité et l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate du captage ; la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement est autorisée à acquérir en pleine propriété soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à compter de la signature du présent arrêté, ces dits terrains, ou à obtenir une convention de gestion lorsque ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat.

Périmètre de protection éloignée

Celui-ci tel que défini sur le plan ci dessus correspond à la partie amont du bassin versant, qui s'étend sur la commune de Fontevraud-l'Abbaye, mais également sur Couziers (département d'Indre et Loire) et Roiffé (département de la Vienne).

Aucune servitude spécifique ne vient s'adjoindre à la réglementation générale hormis les mesures suivantes :

- Les cuves de fuel qui se situent en aval immédiat de la source dans le centre culturel de l'Ouest font l'objet de contrôles réguliers pour s'assurer de leur étanchéité. La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement rappelle régulièrement au Centre culturel les mesures de protection concernant les stockages à risque : fuel, phytosanitaires... ;
- L'ensemble des stockages à risques (cuves à fuel, produits de traitement) sont sécurisés ;
- Les activités militaires évitent tout risque de pollution de la ressource en eau ;
- Pour tous les projets susceptibles de modifier sensiblement les écoulements d'eaux superficielles et souterraines, ainsi que leurs qualités, une attention particulière est accordée quant à l'impact sur les eaux captées au Prieuré de la Madeleine.
- En particulier, les opérations de curage, d'entretien ou d'aménagement du fossé de l'Arceau sont soumises à l'avis préalable d'un hydrogéologue agréé.

Le captage de Fontevraud-l'Abbaye a été retenu parmi les captages concernés par le décret du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement s'attache à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les dispositions associées à cette réglementation sur le territoire de la zone d'alimentation du captage.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2012

SYNDICAT D'EAU des TROIS MOUTIERS

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé depuis le mois d'avril 2010 par l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et plus particulièrement par l'unité territoriale des Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux de la Vienne (VSEM-86).

Les prélèvements et les analyses d'eau ont été réalisés par les agents du laboratoire IANESCO de Poitiers, agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année. Sur ce critère, deux UDI (unités A et B) ont été ainsi définies dans le syndicat d'eau.

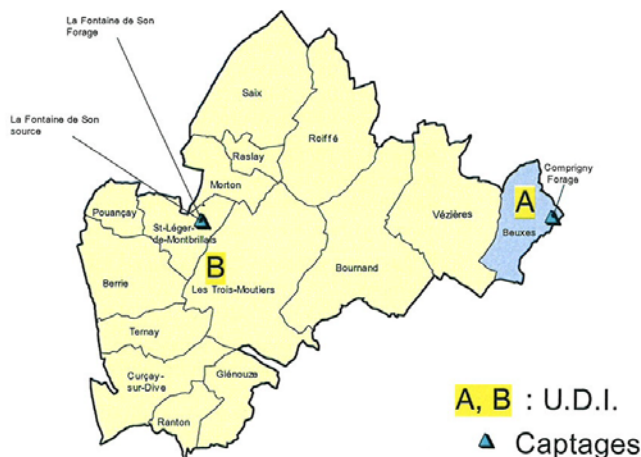
La gestion de cette distribution d'eau est assurée par le S.I.V.E.E.R..

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines :

L'UDI **A** des Trois Moutiers /Comprigny est alimentée par les eaux du forage de Comprigny situé sur la commune de Beuxes qui exploite la nappe captive du jurassique supérieur.

L'UDI **B** des Trois Moutiers /Fontaine de Son est desservie par les captages de la Fontaine de Son qui comprend une source exploitant la nappe libre du turonien et un forage sollicitant la nappe captive du cénonanien.



Traitement : L'eau pompée, avant d'être distribuée à la population, subit une déferrisation (pour le forage de la Fontaine de Son et Comprigny) suivie d'une désinfection au chlore gazeux.

Contrôle : 18 prélèvements représentant 298 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance au niveau des réseaux de distribution, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La procédure a été menée à bien pour les forages de Comprigny et de La Fontaine de Son ; elle arrive à son terme pour la source de La Fontaine de Son.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2012	Limites ou réf. de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION	
		A (Comprigny)	B (Fne de Son)
pH	Entre 6,5 et 9	7,4	7,6
TURBIDITE (en NFU)	2	0,48	0,18
DURETE (TH en °F)	Néant	37,8	35,8
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,23	0,27
NITRATES (en mg/l)	50	0,0	40,5

- Bactériologie** ● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été d'**excellente qualité**.
- pH** ● Il indique l'acidité de l'eau quand il est inférieur à 7 ou la basicité quand il est supérieur à 7. Les eaux distribuées sont **légèrement basiques**.
- Turbidité** ● Les eaux distribuées possèdent une **bonne transparence** qui s'est traduite par une turbidité moyenne inférieure à 0,5 NFU.
- Dureté** ● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées présentent une **dureté importante** (supérieure à 35 °F).
Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F dans les réseaux intérieurs de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 % et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau car l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau.
- Fluor** ● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant les deux unités de distribution en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**.
- Nitrates** ● Les eaux pompées dans la nappe aquifère captive de Comprigny (Beuxes) en sont pratiquement dépourvues (< 1 mg/l) suite à une dénitrification naturelle. A la **Fontaine de Son**, seules les eaux de la source en renferment des teneurs assez élevées voisine des 50 mg/l en pointe maxi.
Les teneurs moyennes en nitrates des eaux distribuées, demeurent **très faibles** (UDI **A**) à **modérées** (UDI **B**) après mélange entre les diverses ressources.
- Pesticides** ● Les recherches effectuées sur 80 substances en sortie de l'usine de traitement de **Comprigny** n'ont révélé **aucune trace** des produits analysés.
A la station de la **Fontaine de Son**, il a été détecté essentiellement des **traces de déséthylatrazine (0,03 à 0,05 µg/l)**, inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par substance recherchée, au titre du principe de précaution.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, l'Agence Régionale de Santé, ou le site Internet de l'ARS : www.ars.poitou-charentes.sante.fr – Services en ligne – Eau du robinet

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le schéma de zonage communal a été élaboré. Il a été pris en compte dans le cadre de la définition des zones constructible.

Il est annexé au PLU.

Deux ouvrages d'assainissement collectif concernent la commune :

- la station d'épuration par lagunage du bourg, d'une capacité de 300 équivalents-habitants, mise en service en 1986, et celle du domaine de « Saint Hilaire » (400 Eq. H) de conception plus récente (1999).
- une zone non aedificandi de 100 mètres prévue autour des bassins de lagunage.

Etat du réseau

La SATESE a pour missions :

- Assistante technique
- Visites sur le terrain des dispositifs d'assainissement de la commune

Les visites ont été réalisées les points sensibles repérés et résolus.

Le réseau est totalement unitaire, les eaux pluviales rentrent dans les eaux usées ; on ne constate pas de problème, c'est un dispositif typique et fréquent sur des bourgs de la taille de Roiffé.

Les canalisations

Le réseau ancien globalement mais le diagnostic complet n'a pas finalisé à ce jour, il est en cours.

Les canalisations sont en amiante ciment et PVC dans les extensions récentes.

Il n'existe pas de poste de relèvement, tout se fait en « gravitaire ».

La question qui se pose est la suivante : les branchements ont-ils été tous faits ? en effet sur le tissu bâti ancien les toilettes sont côté jardins, pas toujours raccordés au réseau sur rue (la partie « avant » qui correspond aux eaux ménagères est bien raccordée).

Des visites et contrôles ont été réalisés fin 2010.

188 branchements étaient comptabilisés en avril 2010, soit environ 420 raccordés (habitants) (260 indiqués pour 2008 dans le PAC PLU Etat)

La station de lagunage

La station de lagunage est adaptée à l'existant mais on atteint la « limite » en capacité. 100 % de la capacité est utilisée fin 2010, pour environ 400 personnes/habitants raccordés.

Gestion du pluvial

Il existe 4 déversoirs d'orage qui permettent la régulation des eaux.

L'étude diagnostique du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration du bourg de Roiffé

Source : Schéma directeur d'assainissement de ROIFFE Phase 2 / PÖYRY – Agence de Poitiers

L'étude diagnostique du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration du bourg de Roiffé lancée en 2011a pour objectifs de :

- Inventorier les pollutions domestiques et industrielles émises et à traiter,
- Etablir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement eaux usées,
- Déterminer l'impact des ouvrages sur le milieu récepteur,
- Prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs des communes,
- Elaborer un programme cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimées à l'aide d'indicateurs objectifs.
- Etablir les règles de gestion technique des réseaux.

Cette dernière sera scindée en cinq phases :

_ phase 1 : Recueil des données – pré-diagnostic

_ phase 2 : Campagne de mesures sur le réseau et la station

- _ phase 3 : Localisation précise des apports d'eaux parasites
- _ phase 4 : Synthèse du diagnostic de la situation actuelle
- _ phase 5 : Schéma Directeur d'Assainissement.

Une campagne de mesures de débit et pollution dite de « nappe haute » a été réalisée par le bureau d'étude POYRY du samedi 04 février 2012 au dimanche 26 février 2012 inclus, soit 3 semaines de mesures.

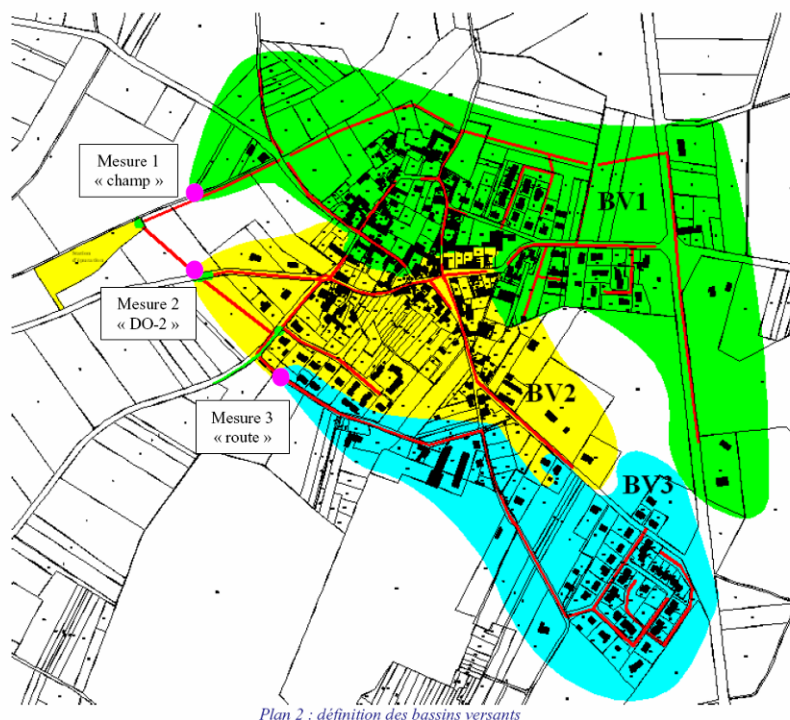
BASSINS VERSANTS ASSOCIES AUX POINTS DE MESURE DE DEBIT

Les points de mesures de débit permettent de définir trois bassins versants.

Les bassins versants associés aux points de mesures sont présentés ci-après :

PB11040 – Schéma directeur d'assainissement de ROIFFE

Phase 2



Plan 2 : définition des bassins versants

Suivi piézométrique

Les mesures de profondeur de nappe réalisées au cours de la campagne de mesures Les mesures piézométriques réalisées au niveau du puits situé impasse de la Boulangerie indiquent une profondeur de nappe importante vis-à-vis des réseaux d'assainissement du Bourg.

Ainsi, le réseau d'assainissement du bourg de Roiffé ne doit pas se trouver dans la nappe (hormis s'il existe des nappes perchées) : des intrusions d'eau de nappe ne devraient donc pas avoir lieu dans le réseau même si ce dernier n'est pas totalement étanche.

La station d'épuration

Rappel : les débits en entrée de station d'épuration correspondent à la somme des mesures enregistrées au niveau du point 1 (champ) et du point 2 (DO-2).

Par temps sec, la station d'épuration a traité entre 39 m³/j et 70 m³/j d'effluents, pour une moyenne de 60 m³/j.

La capacité hydraulique nominale de traitement de la station étant de 45 m³/j par temps sec, il apparaît qu'elle travaille en surcharge hydraulique, par temps sec, nappe « haute ».

Elle a, en effet, travaillé, par temps sec, de 87% à 155% de sa capacité hydraulique nominale avec une moyenne de 133%.

Le volume maximum enregistré a été de 266 m³/j le mardi 14/02/2012, lors de la fonte complète de la neige, représentant 591% de la capacité nominale de traitement hydraulique de temps sec.

En phase 1, une estimation du débit attendu en entrée de station (eaux usées strictes) avait été réalisée à partir des consommations en eau potable de l'année 2011, soit environ 39 m³/j.

Ainsi, les enregistrements réalisés lors de la campagne de mesures de nappe « haute » sont, en moyenne, supérieurs à ceux attendus (60 m³/j).

Le volume journalier moyen admis à la station par temps sec (soit 60 m³) correspond à une charge d'environ 400 équivalent-habitants (EH), calculée sur la base d'un rejet d'effluent dans le réseau de 150 l/j/EH.

La capacité nominale de la station étant de 45 m³/j, elle est conçue pour traiter la charge hydraulique journalière de 300 EH.

Le tableau suivant synthétise la part d'eaux usées strictes et la part d'eaux claires parasites d'infiltration estimées (en considérant que 80% du débit minimum nocturne correspond à des apports d'eaux claires parasites), par temps sec.

	débit journalier (m ³ /j)	débit minimum nocturne horaire* (m ³ /h)	part d'ECPI (m ³ /j)	part EU strictes (m ³ /j)	% ECPI / débit total
mini	39	0.23	4	34	11%
maxi	70	1.16	22	57	32%
moyen	60	0.71	14	46	23%

* débit minimum nocturne horaire en entrée de STEP = sommes des débits minima nocturnes des points de mesures 1 et 2

Tableau 10 : répartition des débits en entrée de station par temps sec

Les données précédentes indiquent une part d'eaux usées strictes de 34 m³/j (227 EH) à 57 m³/j (380 EH) pour une moyenne de 46 m³/j (307 EH).

Pour rappel, il existait en 2010, 200 branchements au réseau d'eaux usées de Roiffé.

Le taux d'occupation moyen des logements était de 2.5 habitants/logement au dernier recensement de 2008.

Ainsi, en généralisant environ 500 personnes seraient raccordées au réseau d'assainissement de Roiffé.

Selon les consommations en eau potable de 2010 (soient 17 760 m³ pour les 200 bâtiments raccordés), chaque habitant représenterait 0.65 EH (sur la base de 1 EH = 150 l/j). Ainsi pour 500 habitants il est attendu une charge moyenne hydraulique de 325 EH.

Les enregistrements de la campagne de mesures de débit sont donc cohérents avec ce qui est attendu en entrée de station d'épuration.

Synthèse de la campagne de mesure de nappe « haute »

PAR TEMPS SEC :

La station d'épuration fonctionne en moyenne à **133% de sa charge hydraulique nominale** en traitant en moyenne **60 m³** d'effluents par jour dont **23% d'eaux claires parasites d'infiltration** (notées ECPI), soit environ **14 m³/j**.

Les apports parasites sont essentiellement répartis sur les BV1 et BV2, représentant 87% des ECPI.

PAR TEMPS DE PLUIE :

La surface active résiduelle raccordée au réseau d'assainissement est estimée à environ **3.2 ha**, essentiellement issue de BV1 (2.3 ha). Néanmoins, en raison de déversements au niveau du DO-4 (BV2) la surface active totale raccordée au réseau d'assainissement de Roiffé est sous-estimée.

Des déversements ont eu lieu lors de la campagne de nappe « haute » au niveau des DO-3 et DO-4.

Le déversement du DO-3 a eu lieu par temps sec et semble liés à une obstruction ponctuelle dans le réseau.

Les déversements du DO-4 sont ou non couplés à de la pluie.

Bilans de pollution

Rappels

Le bilan de pollution a été réalisé du mardi 07 février 2012 14h30 au mercredi 08 février 2012 14h30, par temps sec, en entrée de la station d'épuration.

Au vu des mesures de débit :

- l'échantillon nocturne est considéré sur la plage horaire 23h30-07h30
- l'échantillon diurne est considéré sur la plage horaire 14h30-23h30 et 7h30- 14h30.

En raison de la présence de dépôts au fond du regard amont à la station d'épuration, les prélèvements ont été réalisés au droit de la canalisation dans le premier bassin de lagunage.

Les concentrations (diurnes) généralement rencontrées pour des effluents domestiques sont les suivantes (*donnée « guide technique de l'assainissement »*) :

- DCO = 600 - 1000 mg/l
- DBO5 = 250 - 500 mg/l
- NTK (ou NKJ)= 50 - 110 mg/l
- Pt = 15 - 30 mg/l

Résultats des analyses

Globalement les concentrations rencontrées en entrée de station d'épuration sont représentatives d'effluents domestiques.

Le ratio DCO / DBO5 de 2.1 est caractéristique d'un effluent biodégradable.

La différence entre les concentrations diurnes et nocturnes est globalement peu marquée, hormis pour le paramètre MES.

Il a été mis en évidence de faibles apports d'eaux claires parasites d'infiltration au cours de la campagne de mesures : les effluents sont donc peu dilués.

Par comparaison du bilan de pollution du 06/02/2012 avec celui réalisé par le SATESE le 13/09/2010, il apparaît que lors de la campagne de mesures de nappe « haute », les concentrations :

- en DBO5, DCO et MES sont moins élevées qu'en septembre 2010
- en NTK, NH4, NO2, NO3, NGL et Pt sont quasiment identiques.

Charge hydraulique

La station d'épuration de Roiffé a été initialement conçue pour traiter, par temps sec jusqu'à 45 m3/j.

Ainsi la station d'épuration a travaillé en surcharge hydraulique lors de ce bilan de pollution (134% de sa capacité nominale de traitement hydraulique de temps sec.

Conclusion des prélèvements par temps sec

Bilan de pollution de nappe "haute" - temps sec

Le bilan de pollution réalisé en entrée de station d'épuration laisse apparaître des concentrations caractéristiques d'un effluent urbain.

Les effluents qui transitent dans le réseau présentent un caractère de biodégradabilité correct avec un ratio DCO / DBO5 de 2.1.

La station d'épuration, de type lagunage naturel, a été initialement conçue pour traiter par temps sec 45 m3/j.

Il a été mis en évidence que la station travaille, par temps sec, nappe haute, en surcharge hydraulique (60 m3/j le jour du bilan).

Schéma directeur

Il est annexé au dossier de PLU (annexes sanitaires)

Assainissement collectif

Voir plan du réseau annexé au PLU (annexes sanitaires)

Diagnostic des ouvrages et projet de remplacement du réseau et de système de traitement :

Source : commune, juin 2013

Suite à l'étude, la solution retenue pour l'assainissement du bourg est la suivante :

a/ Réseau

- remplacement d'une partie du réseau unitaire existant par un nouveau réseau unitaire (3981 ml sur une longueur totale de 6051 ml)

b / système de traitement

- mise en place d'une filière de traitement plantée de roseaux qui sera implantée sur la parcelle ZL 58 (surface de la parcelle 11630 m2) ce qui porterait la surface totale du système de traitement à 19850 m2

-le lagunage actuel sera conservé et réhabilité avec pour objectifs

-le traitement des effluents par temps de pluie (passage au trop plein de la filière plantée de roseaux) avec passage dans les 4 bassins existants

-traitement de finition des eaux traitées par filtres plantés de roseaux avec utilisation des 2 derniers bassins

Capacité

La capacité nominale de l'installation retenue est la suivante :

Équivalents habitants : 525 EH

Charge organique : 32Kg DBO/j

Charge hydraulique temps sec : 88m³/k / temps de pluie : 653m³/j

Rejet

le point de rejet actuel dans le cours d'eau temporaire est maintenu

Enveloppe financière prévisionnelle

Le coût provisoire des travaux est de 1 986 200.00€ HT

station épuration	418 000 € HT
Réseau tranche 1	502 171 € HT
Réseau tranche 2	304 237 € HT
Réseau tranche 3	270 827 € HT
Réseau tranche 4	259 155 € HT
Réseau tranche 5	231 810 € HT

Planning prévisionnel de réalisation des travaux

2014-2015

station épuration+réseau tranche 1 920 171 € HT

2016 réseau tranche 2 et 3 575 064 € HT

2017 réseau tranche 4 et 5 490 965 € HT

L'étude SD 2012 est annexée au PLU (annexes sanitaires).

Les études relatives au réseau ont été menées courant 2012, les résultats remis fin 2012, les hypothèses de travaux présentées à la commune et décidées début 2013, pour des travaux envisagés à l'échéance 2014/2015 (remplacement des réseaux et station).

Dans l'attente de l'aménagement de la station, les nouveaux permis déposés peuvent faire l'objet d'une dérogation spécifique, argumentée.

Cette situation « bloque » un certain nombre de projets en cours d'étude :

- Secteur du clos au nord du bourg ancien (zone UD)
- Secteur du Ruisseau et les Bouillons (projet communal et projet privé)

Soit une vingtaine de constructions envisagées.

Ces terrains sont compris dans le périmètre du SD d'assainissement collectif, ils seront raccordés individuellement au réseau après travaux sur la station ; il n'est pas cohérent de mettre en place des systèmes d'assainissement individuels sur ces terrains, qui ne seraient pas rentabilisés dans les délais pressentis pour l'aménagement de la station.

Dans l'attente des travaux et raccordement effectif, les travaux de voirie, bornage peuvent être effectués.

Malgré cette difficulté et ce « blocage » temporaire, la commune souhaite inscrire des zonage constructibles sur le bourg et ses abords, consciente que ce « ralentissement » va freiner le renouvellement et l'arrivée de populations potentielles, mais consciente également que l'urbanisation des villages, écarts agricoles ne répondra pas aux enjeux :

- de renforcement du bourg
- de renforcement de ses équipements
- de participation à la vie locale des nouveaux arrivant
- de préservation des terres et activités agricole
- de réduction des pollutions et déplacements « voiture »

RESEAUX

CONSTATS / ATOUTS	FAIBLESSES / POINTS DE VIGILANCE
Eau potable : pas de dysfonctionnements Assainissement : étude diagnostique en cours capacités de traitement de la station atteinte travaux sur la station de lagunage programmés pour 2013/2014 Un SD d'assainissement approuvé une étude SD assainissement qui diagnostique les problématiques et prévoit une programmation de travaux	Quelques secteurs sensibles station de lagunage a atteint la limite de sa capacité de traitement

ENJEUX

- o ***Protéger la ressource en eau (captage)***
La présence de l'activité agricole (même si elle ne couvre qu'un tiers du territoire communal) engendre une consommation d'eau non négligeable pour l'irrigation des cultures. Des campagnes de sensibilisation des particuliers et des agriculteurs devront être mises en œuvre afin de les informer sur les risques et le besoin de préserver cette ressource.
Ces différentes contraintes imposent de mener une politique de gestion des ressources en eau potable cohérente avec la capacité disponible de cette ressource.
- o ***Améliorer, poursuivre le réseau eau potable***
- o ***Améliorer le réseau assainissement (eau usées et eaux pluviales) et programmer les travaux d'aménagement de la station de lagunage***
- o ***Engager des travaux sur la station de lagunage***
Une étude diagnostic sur le réseau d'assainissement a été lancée fin 2011, remise fin 2012 pour établir un état des lieux, qui a permis de définir les priorités et d'engager le programme pluriannuel et l'aménagement de la station de lagunage.

Planning prévisionnel de réalisation des travaux 2014-2015

station épuration+réseau tranche 1 920 171 € HT
2016 réseau tranche 2 et 3 575 064 € HT
2017 réseau tranche 4 et 5 490 965 € HT

RAPPEL

Les textes de référence sur l'assainissement collectif (articles L.1331-1 à 16 du Code de la Santé Publique) à et non collectif (arrêté préfectoral du 19 mai 1998 et ministériel du 7 septembre 2009 modifié par ceux des 7 mars et 27 avril 2012) doivent être respectés.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, 2010, Pays Loudunais

Les compétences de la CdC du Pays Loudunais

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1er janvier 1993. Cette dernière était auparavant du ressort du SISEL (Syndicat Intercommunal de Solidarité et d'Expansion en Loudunais).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de **cinq déchèteries** en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, **Les Trois- Moutiers**, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière, Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux magazines (90 points pour 52 communes) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges.

La collecte

Le Service environnement assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 24 624 habitants (soit 12 000 foyers) et 640 entreprises et établissements publics sur les 52 communes du Pays Loudunais. Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les journaux et magazines ;
- la collecte des déchets encombrants sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets des commerces et Déchets Industriels Banals (DIB) des zones d'activités ;
- la collecte des DASRI.

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (habitants et commerces) les équipements de pré-collecte que sont les bacs roulants, les caissettes, les colonnes d'apport volontaire... Elle en assure la maintenance.

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'habitants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons soit de bac de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

L'organisation de la collecte sélective du verre et des journaux-magazines par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 90 points.

Un point recyclage est composé :

- d'un conteneur de 3m³ pour le verre ;
- d'un conteneur de 4m³ pour les journaux magazines.

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point recyclage par tranche de 350 habitants, avec au minimum un point recyclage par commune. Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est de un point par tranche de 500 habitants.

Collecte sélective des produits ménagers recyclables

100 % de la population est équipée d'un système de collecte sélective :

- soit d'une collecte en porte à porte des emballages recyclables (flacons plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires) ;
- soit d'un apport volontaire sur des points recyclage pour le verre et les journaux magazines.

Déchets des artisans et des services techniques communaux

Les artisans, résidant dans les 52 communes du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle, à l'exception des produits toxiques. Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel du traitement et du transport des déchets.

**Sur ROIFFE le ramassage a lieu le lundi chaque semaine pour les ordures ménagères.
Pour le tri sélectif le ramassage a lieu le lundi tous les 15 jours.**

Projets :

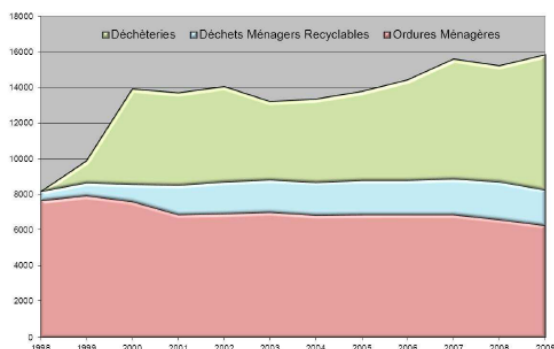
- . Remplacement de caissettes jaunes par des bacs roulants jaunes (tri)
- . Changement de périodicité de ramassage (en cours d'étude au niveau du Pays du loudunais) pour les OM (tous les 15 jours)

Traitement des déchets

Tableau 2 : localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement et localisation	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	CSDND SITA (St Sauveur-86) jusqu'au 31/03/10 CSDU COVED (Champceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Journaux-Magazines	Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac-16)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	CSDND SITA (St Sauveur-86) jusqu'au 31/03/10 CSDU COVED (Champceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Denichebourg (Châtelleraut -86)	Valorisation matière
Bois	Plateforme de compostage SEDE (Ingrandes-86)	Valorisation matière
Gravats	CSDU Classe 3 (Messemé-86)	Enfouissement
Cartons	AFM Denichebourg (Châtelleraut -86)	Valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (huiles minérales, batteries, piles)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Screlec	Valorisation suivant le type de déchets

Evolution des déchets ménagers collectés :



Les tonnages en ordures ménagères résiduelles diminuent depuis 2003. Les tonnages issus de la collecte sélective sont en augmentation constante depuis l'année 2000. Les apports en déchèteries représentent près de 50 % des déchets collectés par le service déchets ménagers.

DECHETS

CONSTATS / ATOUTS	FAIBLESSES / POINTS DE VIGILANCE
collecte et traitement gérés par le Pays	réflexions pour modifier la fréquence des ramassages : prendre en compte les évolutions démographiques pressenties

ENJEUX

- o Maintenir et améliorer le service de collecte et d'apport volontaire
- o Sensibiliser la population (recyclage, ...)